



Chemin faisant



- 1. Salle des fêtes.**
- 2. Monument aux morts.** De facture sobre, en granit bleu, il rend hommage aux quinze Bellechaumiers morts pour la France.
- 3. Château.** Cette demeure bourgeoise baptisée « Les Heures Claires » fut construite vers 1880 par Charles Théophile Dubois (1844-1911), marchand de bois et maire de Bellechaume en 1878 et en 1888.
- 4. Mairie – Agence postale.** Achevée en octobre 1890, elle abritait jadis l'école de garçons et l'école de filles, ainsi que deux logements destinés aux instituteurs. En 1954, le village ne comptait plus qu'une classe unique qui disparut définitivement quelques années plus tard.
- 5. Café - Restaurant.** Construit il y a un siècle et demi, l'hôtel-restaurant du Cheval Rouge accueillait les habitants lors des grands événements locaux ou privés. Au premier étage, une salle de bal accueillait les danseurs.
- 6. Lavoir 7. Fontaine.** Construits vers 1848, ils sont alimentés par le trop-plein du captage de la source. Les deux bornes fontaines en avant du jet d'eau font référence à celles à têtes de chiens supprimées en 1903.
- 8. Église de la Sainte-Trinité.** Le cardinal Louis de Bourbon-Vendôme, archevêque de Sens, décida le 30 juin 1550 la construction de l'actuelle église de Bellechaume, placée sous le vocable de la Sainte-Trinité. Achevé en 1567, l'édifice présente une nef sans transept et un chœur accolé d'une chapelle latérale dédiée à la Vierge Marie. Entre les deux, adossé à un pilier, on peut admirer l'autel et le haut-relief de Saint Hubert de 1611, classé aux Monuments Historiques. Remarquables également, le tableau du maître-autel : « La Sainte-Trinité » daté de 1693 et les portes du porche de 1697.
- 9. Borne Saint-Loup.** Elle présente une petite excavation, dans laquelle il n'était pas rare de trouver autrefois une pièce de monnaie entourée d'un fil en croix, preuve de la mise sous protection de Saint Loup, d'un enfant malade en vue de sa guérison.
- 10. Cimetière.** Contemporain de la construction de l'église, le cimetière de Bellechaume présente deux tombes remarquables : celle du Professeur Ramon (1886-1963), biologiste, membre de l'Institut Pasteur et celle de l'abbé Pommier (1852-1916), dernier abbé de Bellechaume. C'est sous son ministère que fut organisée en 1903, la souscription en vue du remplacement des verrières de l'église de la Sainte-Trinité par des vitraux historiques. Le presbytère, construit en même temps et à proximité de l'église, fut agrandi d'une tour et remanié en 1617.
- 11. Maison du professeur Ramon.** Né à Bellechaume le 30 septembre 1886, Léon Gaston Ramon fit ses études à Sens puis à l'école vétérinaire d'Alfort, dont il est sorti diplômé en 1910. Il fut affecté, en tant que vétérinaire, au service de production des sérums à l'Institut Pasteur. Il orienta son travail sur l'immunisation et réalisa dans les années 1922-1926, des découvertes majeures sur les anatoxines : travaux aboutissant à la production des premières vaccinations antidiphthérique et antitétanique. Grand-Croix de la Légion d'honneur, médaille d'or de la recherche Scientifique Française et titulaire de nombreuses distinctions étrangères, il décéda le 8 juin 1963 à Paris.
- 12. Mare des Piteaux.** Mainard de Turny donna en 1153 la terre du Putot aux moines de l'abbaye de Dilo. Située au sommet de la colline qui domine

le village, on y accède par un chemin que suivait autrefois le bétail pour aller paître en forêt. En bordure, on peut voir la mare des Piteaux, rarement à sec, composée de plusieurs trous d'eau (puteolos : petits puits). La mémoire locale rapporte qu'une grange aurait été jadis construite à proximité par les religieux de Dilo.

13. Point de vue du haut des Chaillots dit « le putot » alt.241m.

14. Fossé de séparation. À sa mort en 623, Saint Loup légua les terres et bois de Briennon-sur-Armançon et Bellechaume aux archevêques de Sens. En 1552, pour mettre fin à un différend sur les droits d'usage des bois, une transaction fut passée. Briennon-sur-Armançon se vit attribuer 400 ha et Bellechaume 150 ha. À ce jour, la forêt de Bellechaume est composée de 29 parcelles soit 165 ha. Chaque année, le bois d'une « portion » de cette forêt est vendu aux habitants, ce sont les « affouages ». Entre cette forêt et la plaine « les bois des particuliers » (environ 220 ha) sont répartis entre 260 propriétaires. La séparation entre ces deux forêts est matérialisée par un fossé, creusé à l'époque du partage.

15. Chemin du moulin à vent. Les registres paroissiaux du début du XVII^e siècle mentionnent un couple de meuniers, demeurant à « La Ray », lieu situé sur la paroisse de Bellechaume, entre le village et Mercy. Le nom du chemin fait référence à ce moulin.

16. Ru d'Avrolles. C'est le trop-plein du captage de la source. Partiellement couvert dans la traversée du village, il va se jeter dans le Créanton à Avrolles.

17. Piste de stock-car. Depuis plus de 60 ans, le 3^{ème} samedi du mois d'août, le Super Stock-Car rassemble un public fidèle.

Votre balade

Bella Calma, comme on la désignait à l'époque gallo-romaine, doit son nom aux chaumes qui couvraient une grande partie de son territoire. Ce circuit fait aussi la part belle aux arbres avec la traversée de bois et de futaies. À noter, qu'une liaison rejoint une randonnée sur la commune voisine de Champlost (avec en « trait d'union » le village de Mercy).



Pour en savoir plus

De nombreux circuits quadrillent le territoire Serein et Armançon. Les documentations sont à retirer dans les mairies des communes, à l'Office de Tourisme à Saint-Florentin, à la MTB à Briennon / Armançon et à la MSAP à Seignelay. À noter : « Le chemin des Époisses », autre randonnée sur la commune de Bellechaume.



Offices de
Tourisme
de France

TOURISME SEREIN & ARMANÇON

16, Grande Rue
89600 Saint-Florentin
Tél. 03.86.35.11.86

ot.serein-florentin@orange.fr
site : www.serein-armance.fr

DU LUNDI AU SAMEDI

9:30 - 12:30 / 14:00 - 18:30

Fermé le mardi matin d'octobre à avril
Fermé les jours fériés



MAIRIE

50, rue du prof. Ramon
89210 Bellechaume

☎ 03 86 43 14 82

✉ mairie-de-bellechaume@wanadoo.fr

🌐 www.bellechaume.fr

Rando

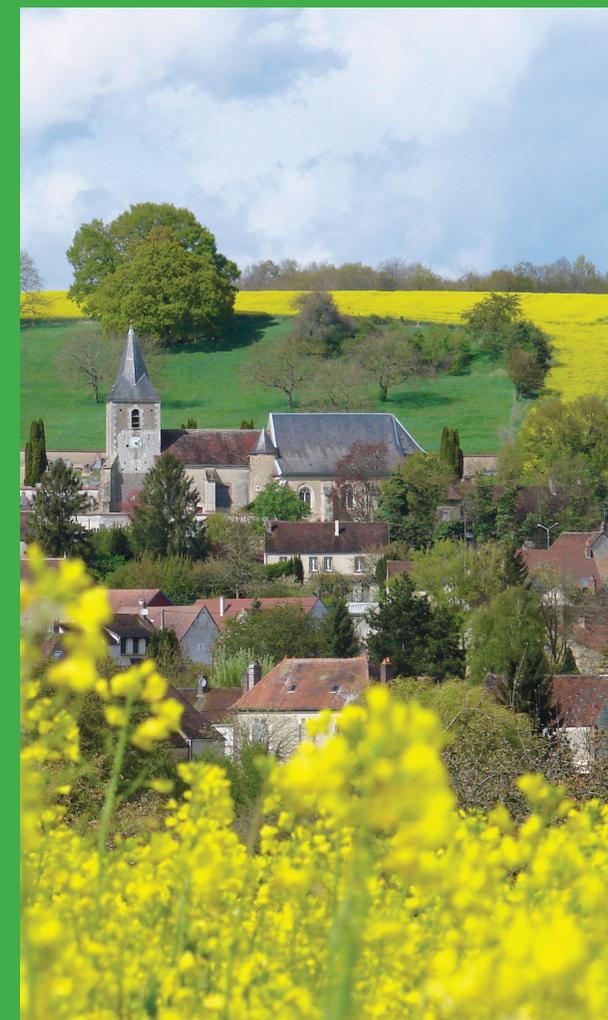
entre Serein et Armançon

9 km



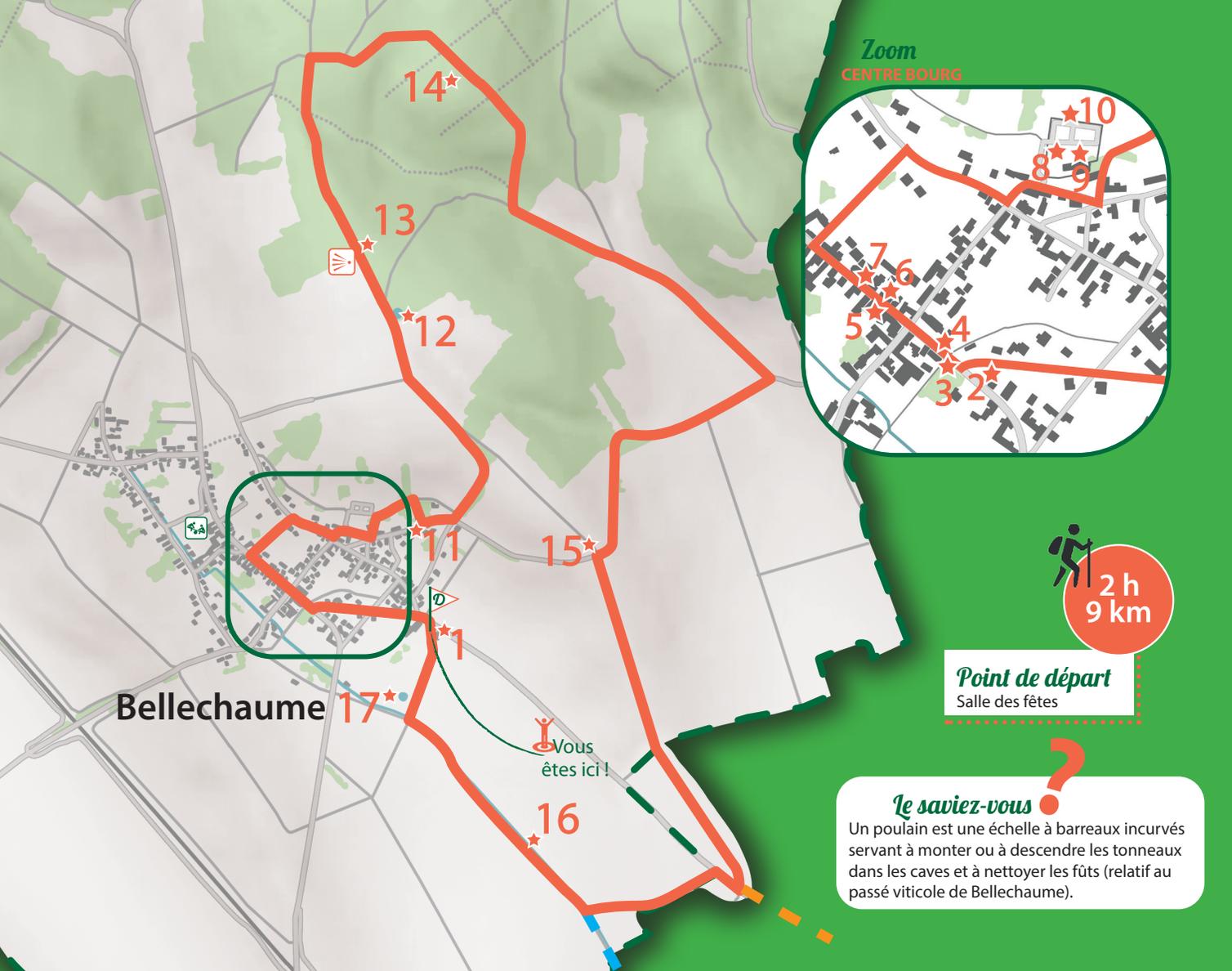
DIFFICULTÉ :
MOYEN

BELLECHAUME Chaumes et futaies



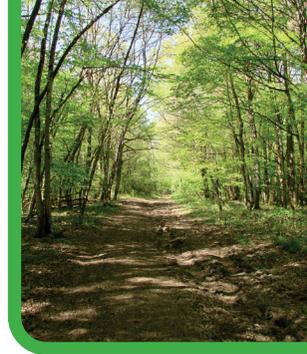
À flanc de colline





Suivez le guide

- Départ de la salle des fêtes, route de Mercy.
- Prendre la direction du centre du village en empruntant la rue Jean Moulin jusqu'au monument aux morts situé sur votre gauche.
- En face, repérer «le Château», grosse maison bourgeoise.
- Tourner à droite par la rue du Professeur Ramon. Passer successivement la mairie avec son point-poste, le café-restaurant, le lavoir construit en 1848 et la fontaine alimentés par le trop plein du captage de la source.
- Tourner à droite pour emprunter un petit chemin qui conduit rue Paul Bert, puis tourner à droite en direction de l'église.
- Vous pouvez entrer dans le cimetière où vous verrez à gauche de l'entrée la borne Saint-Loup (plaque explicative).
- Repartir en longeant le mur d'enceinte de l'église, passer derrière l'ancien presbytère. À 200 m environ, emprunter à droite un petit chemin qui mène directement en face de la maison natale du professeur Ramon dans la rue du docteur Roux.
- Tourner à gauche, direction Prunelles, puis à 160 m environ, tourner à gauche pour emprunter le chemin de la Voie Creuse.
- Monter jusqu'à la mare des Piteaux située au sommet de la colline qui domine le village. Le haut des Chaillots culmine à 241 m. Observer le magnifique point de vue.
- Pénétrer alors dans la forêt communale : continuer tout droit pendant 800 m puis tourner à droite et prendre le long fossé sinueux d'un kilomètre qui délimite les bois de Bellechaume et de Brienon / Armançon pour admirer les magnifiques futaies.
- Quand le fossé se termine, tourner à droite sur le chemin de la Vallée des Maréchaux pendant 200 m pour aboutir à la lisière de la forêt.
- Continuer pendant 800 m jusqu'à la route de Prunelles. Prendre à droite jusqu'au sommet et tourner à gauche en direction de Mercy par le Fossé aux vaches.
- Arrivé sur la route D 69, tourner à droite ; à 100 m, tourner à gauche en direction du ru d'Avrolles.
- Traverser le ruisseau et tourner à droite en direction de Bellechaume en passant successivement devant la station d'épuration et le circuit du stock-car pour un retour à la salle des fêtes.



Charte de bonne conduite

- | | | | |
|--|--------------------------------|--|---|
| | Restez sur le sentier balisé | | Soyez courtois |
| | Respectez la faune et la flore | | Soyez discret et silencieux |
| | Utilisez les poubelles | | Ne faites pas de feu |
| | Tenez les chiens en laisse | | Interdit au public du 15 septembre au 1er mars |

Légende carte

- Circuit de randonnée
- Liaison Mercy vers Champlost
- Liaison Mercy vers Bligny-en-Othe
- Forêts
- Point de vue
- Point d'intérêt
- Aire de jeu

Balissage sur le terrain

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Mauvaise direction